

Nature de l'acte : 3.5.2.

Le Maire de Condé en Normandie,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1,
Vu le code de la route ;
Vu la demande de Madame Mélanie DUVALLEROY, 99 Rue Saint Martin, Condé sur Noireau - 14110 Condé en Normandie concernant l'installation d'un échafaudage sur pied pour des travaux de nettoyage de façade au droit de l'immeuble susvisé à l'article 1,

ARRETE :

Article 1er - Prescriptions techniques

A compter du lundi 26 décembre 2022 - 8h00 et jusqu'au samedi 31 décembre 2022 - 19h00 (date prévisionnelle de fin de chantier) au droit de l'immeuble situé 99 rue Saint Martin, Condé-sur-Noireau 14110 CONDE EN NORMANDIE, le pétitionnaire est autorisé à procéder à l'installation d'un échafaudage sur pied à charge pour lui de se conformer aux dispositions et aux conditions spéciales suivantes :

- Délimiter l'emprise du chantier et le protéger afin d'éviter toute projection de matériaux en dehors du périmètre,
- L'échafaudage ne devra pas dépasser du trottoir
- D'installer des panneaux de signalisation en amont et en aval du chantier afin d'inciter les piétons à traverser la chaussée.

Le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier sur 2 places de stationnement.

Article 2ème - Signalisation du chantier

Madame Mélanie DUVALLEROY assurera la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 3ème - Le domaine public est considéré comme en parfait état et devra être rendu dans le même état à l'issue des travaux. La réfection de tout autres dégâts constatés à l'achèvement des travaux sera à la charge de Madame Mélanie DUVALLEROY.

Article 4ème - La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Article 5ème - Ampliation du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques Municipaux, au Pétitionnaire qui devra afficher une copie du présent à chaque extrémité du chantier.

Fait à Condé-sur-Noireau, le 21 décembre 2022

Par délégation,
Patrick Billard
Adjoint au maire
En charge des travaux et de la sécurité



V.D.